

Le Canada refusera de négocier avec Québec, dit Mulroney

Presse Canadienne

Brian Mulroney estime que les indépendantistes trompent les Québécois en leur faisant croire que les négociations en vue de la souveraineté seront faciles.

Dans une entrevue de fin d'année accordée au réseau de télévision CTV, le premier ministre affirme que les Canadiens-anglais ne voudront pas signer d'accords

commerciaux avec les Québécois.

Selon lui, il ne faut pas croire que «les Canadiens-anglais accueilleront un Québec souverain les bras ouverts pour conclure des accords commerciaux et monétaires». «C'est induire les Québécois en erreur», a-t-il dit.

«Vous ne pouvez tout avoir. Ceux qui voudraient bénéficier des avantages du Canada sans demeurer citoyens canadiens risquent d'avoir des petites surpris-

ses. Si un référendum était tenu demain, le résultat ne serait pas très encourageant pour le Canada», a-t-il admis. Mais il a estimé du même souffle qu'il était peu probable que le sentiment nationaliste actuel ne mène à un référendum dans un avenir rapproché.

«Je veux que le Canada demeure uni, voilà tout», a-t-il lancé, tout en précisant que «le gouvernement canadien essaierait de sa-

tisfaire les demandes du Québec comme celles des provinces de l'Ouest, qui se sentent «isolées et incompréhensibles par le Canada central».

«Il ne peut qu'en ressortir deux choses: un fédéralisme renouvelé, ou pas de fédéralisme du tout», a-t-il avoué.

Pendant la même entrevue, M. Mulroney a défendu sa politique de taux d'intérêts élevés, en répétant que la lutte contre l'inflation

est plus importante que la relance économique à court terme.

Enfin, le premier ministre a indiqué que le traité de libre-échange qui lie le Canada aux États-Unis devrait être étendu au Mexique et à d'autres pays sud-américains. Le premier ministre a expliqué que l'intérêt du Canada résidait dans la libéralisation des échanges commerciaux, notamment vers le Sud.

Le gouvernement canadien est

présentement impliqué dans des négociations en vue d'un traité de libre-échange entre les États-Unis et le Mexique.

«Nous pensons que nos intérêts résident dans une libéralisation du commerce et le Mexique est un partenaire commercial naturel», a estimé M. Mulroney. «En fait, nous regardons tout l'hémisphère, nous voulons des accords commerciaux avec le Venezuela et le Brésil et à terme, avec tout le continent», a-t-il ajouté.

La Constitution a dominé la scène politique à Ottawa en 1990

MARIE TISON de la Presse Canadienne

OTTAWA

La question constitutionnelle a dominé le monde politique fédéral en 1990.

Entre la mort de l'Accord du lac Meech, l'émergence du Bloc québécois et les tentatives du premier ministre Brian Mulroney pour reprendre l'initiative dans le dossier constitutionnel, c'est à peine si le retour de Jean Chrétien à la tête du Parti libéral a fait les manchettes.

La classe politique à Ottawa a également subi les contrecoups de la crise autochtone au Québec et de la crise du golfe Persique.

Le premier semestre de 1990 a été marqué par l'agonie de l'Accord du lac Meech. Le premier coup mortel a été porté le 8 mars par le premier ministre de Terre-Neuve Clyde Wells, qui a annoncé qu'il retirait l'appui de sa province à l'entente constitutionnelle.

Le 21 mars, le premier ministre du Nouveau-Brunswick Frank McKenna a proposé une série de mesures pour satisfaire les opposants à l'Accord du lac Meech et ainsi, dénouer l'impasse.

Le lendemain, le premier ministre Brian Mulroney a annoncé la formation d'un comité spécial, le comité Charest, pour étudier cette proposition.

Le rapport du comité, rendu public le 17 mai, proposait certains assouplissements à l'Accord. Cette suggestion n'a pas eu l'heur de plaire à certains conservateurs du Québec, dont le député de Mégantic-Compton-Standstead François Gerin, le député de Verdun-Saint-Paul Gilbert Chartrand et le ministre de l'Environnement Lucien Bouchard, qui ont quitté le parti.

Dernière chance

Le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales Lowell Murray a passé les semaines suivantes à parcourir les capitales canadiennes pour sauver l'Accord du lac Meech, effort qui a culminé avec le dîner de la dernière chance, le 3 juin, réunissant tous les premiers ministres.

Le plus long dîner de l'histoire canadienne s'est terminé le 9 juin sur une entente conditionnelle, invitant les dernières provinces, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et Terre-Neuve, à ratifier l'Accord du lac Meech.

La législature du Nouveau-Brunswick a rapidement procédé en ce sens, mais un député manitobain, le néo-démocrate autochtone Elijah Harper, a fait échouer la ratification dans sa législature en retardant au maximum les procédures. Le premier ministre Wells a alors résolu de ne pas représenter l'accord aux députés terre-neuviens, entraînant sa mort. C'était le 22 juin.

Les démissions se sont succédées au sein du Parti conservateur: les députés Benoit Tremblay, de Rosemont, Louis Plamondon, de Richelieu, et Nic Leblanc, de Longueuil.

Les démissionnaires se sont regroupés au sein du Bloc québécois, un mouvement ouvertement souverainiste, qui a fait élire son premier député dans Laurier-Sainte-Marie, le 13 août, M. Gilles Duceppe.

Faisant face à une Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec bien organisée, le premier ministre Brian Mulroney a tenté de reprendre l'initiative en créant, le 1er novembre, sa propre commission, le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, présidée par Keith Spicer.

Cette commission a connu sa part de problèmes dès le début, perdant deux commissaires coup sur coup, Mme Thérèse Paquet-Séguin et M. Jack Webster.

Devant ces malchances, le premier ministre Mulroney a annoncé la création d'un deuxième co-

mité, chargé celui-là de modifier la formule d'amendement constitutionnelle.

Relations

Tout l'automne, les relations entre Québec et Ottawa ont été pour le moins froides. Une entente sur l'immigration, qui devait être signée au début de l'été, a traîné tout l'automne avant d'être paraphée. Des ententes sur le développement régional et les communications n'ont pas eu plus de chance. Le gouvernement québécois et le fédéral n'ont pas réussi non plus à s'entendre sur l'évaluation environnementale du projet de Grande Baie.

Les démêlés constitutionnels ont connu une trêve au cours de l'été. La crise autochtone d'Oka et la crise du golfe Persique ont monopolisé l'attention gouvernementale.

Le gouvernement fédéral a envoyé des troupes à Kanasatake et à Kahnawake, et a tenté tout l'été de parvenir à une entente avec les Mohawks d'Oka au sujet du sort de terres destinées à devenir terrain de golf. Le fédéral a acheté ces terres pour les autochtones, mais n'a cessé de répéter qu'il n'était pas question de négocier avec les Mohawks tant qu'ils maintenaient leurs barricades.

Les Warriors ont rendu les armes le 26 septembre, mais les négociations concernant le transfert du terrain ont échoué tout l'automne parce que les Mohawks ne parvenaient pas à s'entendre sur l'identité de leurs représentants.

Le gouvernement fédéral a également envoyé des troupes dans le golfe Persique, mais il a dû essuyer les critiques de l'opposition parce qu'il avait procédé sans rappeler le Parlement.

Chrétien

Après une course au leadership de plus d'un an, les libéraux se sont choisis un nouveau chef le 23 juin, l'ancien ministre Jean Chrétien. Il l'a largement remporté devant ses plus proches adversaires, Paul Martin et Sheila Copps.

Son élection a cependant causé la démission immédiate de deux députés libéraux, Jean Lapierre, de Shefford, et Gilles Rocheleau, de Hull-Aylmer, qui ont plus tard joint le Bloc québécois.

Ce n'est que le 10 décembre que M. Chrétien a été élu dans Beauséjour, au Nouveau-Brunswick. Il a été assermenté le 21 décembre, deux jours après l'ajournement des travaux.

Un autre député a fait une entrée remarquée aux Communes en 1990: il s'agit du premier néo-démocrate à être élu au Québec, M. Phillip Edmonston, choisi par les électeurs de Chambly le 12 février 1990.

Un seul scandale a affecté le gouvernement conservateur en 1990: le ministre d'État à la Jeunesse, à la Condition physique et au Sport amateur Jean Charest a dû démissionner le 24 janvier. Il avait tenté de joindre au téléphone un juge de la Cour supérieure du Québec quelques minutes avant qu'il ne rende son jugement dans une cause opposant un entraîneur québécois à l'Association canadienne d'athlétisme.

La quasi-absence de gros scandales n'a cependant pas empêché le gouvernement conservateur d'effectuer une chute vertigineuse dans les sondages. Maigre consolation pour les troupes de M. Mulroney, le Parti libéral dirigé par Jean Chrétien a également dégringolé. Si, en juillet, il recueillait 50 pour cent des intentions de vote, il ne se méritait plus que 30 pour cent à la fin de novembre. Le NPD a fini l'année en tête avec 32 pour cent, alors que les conservateurs se contentaient d'un piètre 14 pour cent.

L'année 1990 a finalement donné au Canada un nouveau chef d'État: l'ancien ministre conservateur Ray Hnatyshyn a été nommé au poste de Gouverneur général.



Bruce Jardine a mis sur pied sa propre entreprise, Glenora Distilleries Ltd., à l'île du Cap-Breton, qui sera la première à fabriquer du whisky de malt pur à l'extérieur de l'Écosse.

Un distillateur du Cap Breton va vendre du vrai whisky écossais

d'après Canadian Press GLENORA

Dans cette petite ville de l'île du Cap Breton, l'alcool artisanal on connaît bien. Mais Bruce Jardine est d'une nouvelle génération. Il a mis sur pied une entreprise Glenora Distilleries Ltd. qui, dans cinq ans, vendra le premier whisky de malt pur qui ait jamais été produit à l'extérieur de l'Écosse.

L'arôme riche du malt emplit l'air, tandis que l'orge est transformé en whisky de première qualité selon un procédé de vieillissement que Jardine s'est fait enseigner par les Écossais eux-mêmes.

La première étape ressemble à faire de la bière chez soi — 9000 litres à la fois.

Une fois que la bière de malt est faite elle est distillée deux fois et conservée en fûts pendant une période allant de cinq ans à 12 ans avant d'être mise en bouteille et vendue.

Jardine, 44 ans, a trouvé un partenaire bien disposé à son égard en la société Morrison

Bowmore Distillers Ltd., de Glasgow, qui exploite trois distilleries écossaises et a aidé à en construire d'autres en Uruguay et en Corée du Sud.

Les autres fabriquent et mélangent les whiskies, mais Jardine sera le premier hors d'Écosse à produire du whisky de malt pur — considère le whisky de l'amateur de whisky.

La plupart des marques de ce que l'on appelle le scotch sont des mélanges des produits de plusieurs distilleries et qui souvent contiennent de l'alcool distillé du maïs ou du blé.

Mais le malt pur utilise seulement de l'orge malté.

Le produit de Jardine ne peut pas porter l'appellation de scotch parce qu'il n'est pas produit en Écosse. Et il n'y a qu'un seul moyen de déterminer comment il sera après avoir vieilli dans des fûts en chêne.

«Il faut le goûter, c'est le seul moyen», dit-il. «Toutes ces distilleries en Écosse ont des goûteurs et il n'y a pas de moyen scientifique de le faire. Il faut s'asseoir en groupe et l'essayer.»

Pour que le whisky du Cap Breton puisse s'imposer, Morrison Bowmore a dû prendre une participation à long terme dans la distillerie, en fournissant beaucoup plus que la technologie et une recette.

Natif de Sydney, en Nouvelle-Écosse, Jardine est un ancien cadre de la Société d'expansion du Cap Breton, qui exploite les mines de charbon de l'île et s'efforce de mettre sur pied de nouvelles entreprises dans la région.

L'entreprise de Jardine, qui produira également du rhum et peut-être d'autres liqueurs, a bénéficié d'une aide gouvernementale. Il a reçu une subvention de 1,4 million et il a droit à des dégrèvements fiscaux spéciaux, sans parler d'un emprunt de 1,2 million à sa banque et d'une participation de 1,9 million d'investisseurs privés.

«La grande majorité des investisseurs le sont parce que ce sont des amateurs de whisky, qui veulent posséder leur petite distillerie personnelle, explique-t-il pour conclure.»

Les Canadiens sont insatisfaits de leur système de gouvernement

d'après Canadian Press TORONTO

Onze p. cent seulement des Canadiens sont satisfaits de leur système de gouvernement et un grand nombre veulent pouvoir intervenir plus directement dans le processus de gouvernement, indique un sondage effectué par la maison Decima Research.

Publiés dans le numéro de cette semaine du magazine Maclean, les résultats du sondage montrent également que 27 p. cent des répondants préféreraient s'occuper plus souvent de leurs propres intérêts «sans aucune intervention de l'État.»

Soixante p. cent disent vouloir avoir un rôle plus direct dans les affaires gouvernementales, mais 55 p. cent aimeraient être capables de rappeler leur député par une pétition à n'importe quel moment. Mais 44 p. cent veulent que les politiciens restent en place toute la durée de leur mandat.

Quelque 70 p. cent disent que le temps n'est pas venu d'entamer de nouvelles négociations constitutionnelles.

Soixante et un p. cent des personnes interrogées estiment que le gouvernement est devenu moins efficace qu'il ne l'était il y a cinq à dix ans, tandis que 28 p. cent considèrent qu'il n'y a pas eu

de changement véritable et 11 p. cent jugent que le gouvernement est plus efficace maintenant.

Soixante-trois p. cent des répondants disent avoir une opinion plus défavorable sur les politiciens qu'il y a cinq ou dix ans. Mais 69 p. cent disent qu'un parti ou l'autre au pouvoir ne ferait pas grande différence, car ils «gouvernent tous à peu près de la même façon.» Seulement 30 p. cent des répondants ont déclaré que le parti au pouvoir peut faire une différence réelle.

Ayant à choisir entre cinq solutions constitutionnelles, 21 p. cent des répondants ont dit préférer le système fédéral-provincial actuel. Trente-cinq p. cent préféreraient un système fédéral donnant aux dix provinces plus de pouvoir.

Au Québec, 27 p. cent des gens sont partisans de l'indépendance politique pour toutes les provinces à l'intérieur d'un marché commun.

Dans l'ensemble du pays, 51 p. cent des personnes interrogées sont d'avis que si les Québécois choisissent de se séparer, le reste du Canada devrait «les laisser partir» plutôt que d'essayer de les persuader de rester.

Quelque 67 p. cent des répondants pensent que la couverture des médias est exacte en comparaison de 31 p. cent qui estiment

qu'elle n'est pas très exacte, ou pas exacte du tout. Dix-neuf p. cent y voit une partialité réactionnaire et 19 autres p. cent une partialité gauchisante.

Soixante et onze p. cent des hommes et 43 p. cent des femmes ont admis avoir au moins une des fantaisies sexuelles suivantes: avoir des relations sexuelles avec un inconnu, un collègue de travail, un ami intime, quelqu'un d'une race différente, plus d'une personne, dans un lieu public, enregistrer ses ébats sur vidéo ou avoir des relations homosexuelles.

Chez les hommes et les femmes, 34 p. cent avaient des fantasmes de relations avec un ami intime. 34 p. cent avec quelqu'un d'une race différente et 30 p. cent avec un inconnu.

Environ 55 p. cent des répondants ont déclaré qu'il devrait y avoir dans l'accord de libre-échange une disposition qui permettrait au Canada d'en sortir dans un délai de six mois. Quarante p. cent des personnes interrogées ont exprimé un avis contraire sur ce point.

Trente et un p. cent des répondants ont dit ne pas être satisfaits de leurs finances personnelles. Soixante-deux p. cent des Canadiens ont indiqué qu'ils prenaient plus de précautions qu'apparaissent pour assurer leur sécurité personnelle.

Des ressortissants irakiens seraient sous surveillance

Presse Canadienne TORONTO

Le gouvernement fédéral a mis au point un plan d'intervention «très spécifique» qui touchera les ressortissants irakiens au Canada si la guerre est déclenchée au Moyen-Orient, a affirmé dimanche le Toronto Sun.

Depuis le début de la crise du Golfe, en août, les hauts stratèges militaires, les forces de l'ordre et les services de renseignements travaillent sur le sujet, rapportait le Sun, citant des sources fédérales désirant garder l'anonymat.

Bien que les détails du plan n'aient pas été dévoilés, l'interlocuteur du service de renseignements a tenu à préciser que l'expérience japonaise ne se répéterait pas.

Après l'attaque contre Pearl Harbor, en effet, 20000 Canadiens d'origine japonaise ont été internés. Des Canadiens d'origine allemande et italienne ont subi un sort semblable au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Parmi ceux qui furent assignés à résidence forcée, on retrouvait tout aussi bien des Canadiens de longue date que des ressortissants.

«Ça s'est passé dans un climat d'hystérie collective; nous ne répèterons pas une telle chose (avec les Canadiens d'origine irakienne)», a commenté cette source.

Des préoccupations d'ordre politique ont pesé dans la balance.

«Aujourd'hui, beaucoup de gens ne se rendent pas compte de ce qu'implique le fait d'être en situation de guerre; des mesures qui doivent être prises pour se protéger du terrorisme et des actes qui peuvent être posés pour nuire au gouvernement», a fait valoir une autre source.

«Nous sommes bien préparés et prêts à faire face à la situation très rapidement, si le besoin s'en fait sentir.»

Certains ressortissants irakiens qui vivent et travaillent au pays font déjà l'objet de surveillance, a-t-elle précisé, ajoutant que les Canadiens sont en contact avec les forces de l'ordre et les agences de renseignements américaines.

Jerry Cummings, porte-parole du Service canadien de renseignements et de sécurité, a déclaré que le SCRS ne ferait aucun commentaire sur la situation des Irakiens.

Les représentants irakiens à Ottawa n'ont pu être rejoints.

James Kafieh, président de la Fédération Canado-arabe, a affirmé que son organisation avait mis en garde les membres de la communauté sujet d'un éventuel changement de climat subséquent au déclenchement d'un conflit armé.

«Si cela arrive, ce sera un vrai cauchemar. Il y a une tendance à l'excès.»

M. Kafieh, qui est âgé de 31 ans, a rappelé que jamais un acte de terrorisme n'avait été commis par un Arabe au Canada.

«Nous souhaitons par-dessus tout éviter la guerre», a-t-il ajouté.

La loi des mesures d'urgence, qui a remplacé la Loi des mesures de guerre, précise que si le pays ou un de ses alliés est impliqué dans un conflit armé, le cabinet a le pouvoir de mettre en oeuvre toute mesure qui lui paraît «nécessaire ou opportune».

La nouvelle loi est assujettie à la Charte des droits et libertés.

40 fonctionnaires déménageront dans la Beauce

Presse Canadienne SAINT-MARIE

La quarantaine de fonctionnaires de la direction régionale Chaudière-Appalaches du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIC) déménageront de Charny et Ste-Foy à Sainte-Marie de Beauce vers le 1er avril.

Ils seront logés au centre administratif régional de la Nouvelle-Beauce où ils rejoindront d'autres fonctionnaires régionaux en poste à Sainte-Marie depuis quelques mois à peine.

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Canada-Québec: peu de place pour l'optimisme

Rarement la pause des Fêtes aura-t-elle été autant la bienvenue que cette année. Du moins pour les Québécois. Et, jusqu'à un certain point, pour les autres Canadiens. Car le soulagement en période d'accalmie ne saurait être que proportionnel à la conscience qu'on a de la tempête. Ce qui, de toute façon, ne change rien à son intensité.



Ce répit de quelques jours s'avère d'autant plus appréciable que les douze derniers mois ont été spécialement éprouvants. Et que le plus difficile reste à venir. Pour les uns et les autres.

Le Canada et le Québec font face à la même conjoncture inquiétante que la plupart des autres sociétés industrialisées. Mais ils seront forcés, en plus, d'investir beaucoup de temps et d'émotions dans des interrogations existentielles. Des débats déchirants qui taxent déjà lourdement leur capacité de solutionner leurs problèmes fonctionnels.

Tout en cherchant désespérément à retrouver le chemin de la prospérité, nos deux communautés devront se décider à quitter le carrefour constitutionnel où elles piétinent depuis trop longtemps. Les derniers mois ont démontré qu'elles auront du mal à s'entendre sur une destination commune.

A première vue, c'est le Québec qui affronte le plus redoutable défi. C'est lui qui envisage de demander le divorce; il lui appartient donc de supputer les chances de succès d'une difficile réconciliation. Ou de convaincre son partenaire des avantages réciproques d'une rupture sans éclat.

C'est une opération qui mettra les nerfs de tout le monde à rude épreuve et où le bluff, la provocation, le chantage ou les ultimatum seront monnaie courante. Une partie de bras de fer que le Québec est condamné à gagner sous peine de devoir se préparer à une transition difficile. Toujours dans cette hypothèse, il doit aussi, au préalable, préciser ses aspirations, évaluer ses besoins comme ses ressources et s'assurer d'être en mesure de faire face aux imprévus.

Le Québec dispose cependant d'incontestables avantages par rapport au reste du Canada. D'abord, le choix qu'il s'approprie à faire, dans l'un ou l'autre sens, n'aura rien de spontané. Il sera le fruit d'une très longue maturation dont la commission Bélanger-Campeau n'est même pas la phase ultime.

Ses recommandations ne seront connues qu'en mars prochain. Au moment même où le Parti libéral arrivera au terme de ses propres réflexions sur le rapport du comité Alaire chargé de lui suggérer une nouvelle position constitutionnelle. Restent encore à venir de longues discussions sur une éventuelle résolution de l'Assemblée nationale. Puis, selon les circonstances, un ou deux débats référendaires et, probablement, dans l'intervalle, une campagne électorale. Ce laborieux cheminement a fini par donner au Québec un degré de cohésion politique que son voisin peut lui envier.

Car, de son côté, le Canada doit composer avec les aspirations contradictoires des autres provinces. Et tenir compte des réactions émotives dont elles ont fait la démonstration lors du débat sur l'accord Meech. Sans parler de leur appréciation variable de la gravité de la crise actuelle.

C'est précisément pour tenter de dégager dans son camp un difficile consensus que le Canada a bricolé en catastrophe plu-

sieurs comités et commissions qui tenteront de faire en quelques mois ce à quoi le Québec s'emploie depuis trente ans. Quand elles ne tenteront pas d'improviser en quelques semaines des solutions à des problèmes qui remontent à des décennies.

Contrairement au Canada, le Québec peut également s'appuyer sur toute une brochette de personnalités politiques crédibles qui, à défaut d'être parfaitement d'accord sur les moyens à prendre, s'entendent au moins sur certains objectifs globaux.

Pour la première fois depuis l'émergence de la tendance souverainiste, aucun des principaux leaders actuels n'incarne une vision de l'avenir qui soit essentiellement opposée à celle de ses rivaux. Entre l'indépendance totale immédiate et une ultime « dernière chance » au « fédéralisme très renouvelé » assortie d'une menace de souveraineté, chacun livre bataille sur des questions de modalités ou de stratégie. Mais à l'intérieur des grands paramètres nationaux correspondant au sentiment très fortement majoritaire de la population. Le Canada anglais est très loin de pouvoir en dire autant.

1991 apportera aux deux communautés le plus formidable défi de leur histoire. Celui du Québec paraît le plus périlleux. Mais il dispose d'atouts précieux dont le Canada aurait le plus pressant besoin. Dans l'intérêt de tout le monde. Car pour qu'une négociation aussi cruciale donne des résultats équitables et durables, il importe que les deux partenaires soient en pleine possession de tous leurs moyens. Et à ce point de vue, il n'y a pas lieu d'être optimiste.

Pierre GRAVEL

Hélas! la loi 146...

Malheureusement, il ne reste plus que quelques heures aux couples mariés avant le 1er juillet 1989 pour se soustraire à la controversée loi 146 sur le patrimoine familial qui aura présence sur les contrats de mariage et les testaments déjà existants.



La cohue des derniers jours chez les notaires commande une question: pourquoi l'Etat ne prolongerait-il pas d'un an le délai pour son application, délai qui serait assorti d'une vaste et limpide campagne de publicité?

De l'avis des notaires, la grande majorité des couples sont peu ou mal informés de son contenu et de sa portée. Trop de points demeurent confus ou sujets à diverses interprétations. Et ce sera aux avocats, une fois la loi

en vigueur, d'aller débattre devant des tribunaux déjà surchargés des virgules « problèmes » ou absentes.

Si l'on résume les conversations entendues autour de la dinde et des tourtières, à Noël, l'Etat n'a pas fait ses devoirs. Peut-être a-t-il cru que les médias consacraient une chronique quotidienne pour expliquer, avec nuances, tous les articles de sa loi.

Même s'il est coutume pour les citoyens d'attendre à la dernière minute pour réagir aux changements, la loi 146 modifie trop radicalement le contrat d'un couple marié pour qu'on rejette du revers de la main la grogne populaire.

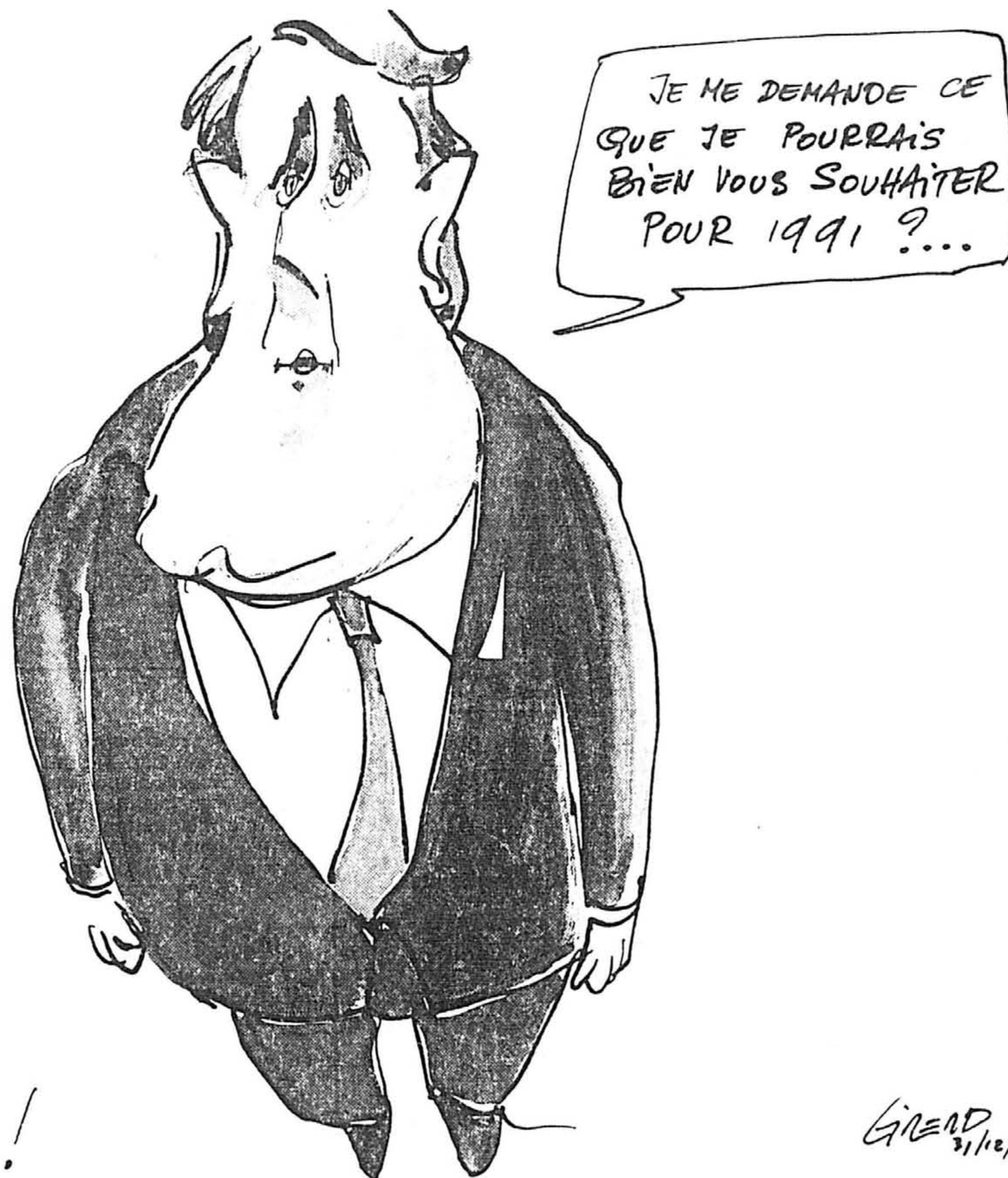
Si son contenu a été élaboré pour protéger un certain nombre de femmes qui se retrouvent démunies en cas d'échec de mariage, il lèse toutes les femmes au travail et ignore les réalités contemporaines des familles recomposées.

La discussion suscitée par « se désister ou ne pas se désister » a fait brûler bien des torchons dans les ménages. Ne pas admettre relève de l'inconscience.

C'est une mauvaise loi. Mais est-il vraiment trop tard? Prolongement de son application et amendements sont à souhaiter.

Claudette TOUGAS

- DEVINEZ !

GRENAD
31/12/90

DROITS RESERVES

La boîte aux lettres



Marguerite d'Youville, esclavagiste

Des historiens ont récemment laissé entendre que Jean-Paul II, en canonisant mère Marguerite d'Youville, avait élevé à la sainteté une esclavagiste. Voici deux lettres en contre-partie.

■ Les questions de liberté et d'esclavage ne sont pas si simples qu'il suffise d'en parler pour avoir raison sur tous les points. Peu de notions, en réalité, sont liées d'aussi près aux intérêts, à la mentalité des époques et aux ruses et malversations des humains.

Jésus, vivant dans une société esclavagiste, n'a rien dit, qu'on sache, sur ce point; ni l'Eglise des premiers siècles, qui demande seulement aux maîtres de traiter les esclaves comme

leurs enfants. Saint Paul, renvoyant à son maître un esclave fugitif, lui demande, à titre d'ami: « Reçois-le comme si c'était moi! » (Philémon 17).

Voltaire, le grand libérateur, avait des fonds placés chez un négrier de Bretagne, dont on m'a montré la maison. Après quoi, il pouvait crier dans ses Lettres qu'on vendait un esclave le prix d'un boeuf, à Saint-Domingue! Il était au courant des arpentés de neige de l'Ohio. La Révolution qui, au nom des Droits de l'Homme, avait condamné l'esclave en France (où il n'y avait pratiquement plus d'esclaves), oubliera de les libérer dans les colonies (où il y en avait).

Les Américains du nord ont libéré les esclaves des États du Sud pour des raisons économiques, et en les jetant sur le marché du travail, sans préparation, en milieu désormais hostile... ce qui était la pire forme de l'esclavage.

Dans un milieu esclavagiste, le meilleur remède n'est pas de forcer les maîtres à renvoyer leurs esclaves, mais à les traiter comme des êtres humains, à les faire instruire et à les aider à prendre place dans une société bien organisée. On cherche en vain, sur la carte et à travers l'Histoire, les États libéraux qui ont jamais fait cela.

Mme d'Youville, en ayant les esclaves achetés par son mari, n'a fait que les traiter suivant les principes évangéliques et dans les limites de la loi civile de son temps. Mais son plus grand crime est certainement d'avoir recueilli les enfants jetés sur les glaces du Saint-Laurent et dont se débarrassaient

les jeunes bourgeoises de l'époque, victimes de soldats en maraude, à la veille de leur rapatriement en France, après la capitulation de 1763.

Edmond ROBILLARD, o.p.

■ Prions pour nos ennemis, me suis-je dit en lisant la dépêche de la Presse canadienne reproduite par La Presse du 5 décembre à propos, qui faisait dire aux historiens Howard Adams et Marcel Trudel qu'on aurait dû trouver personne plus honorable que mère d'Youville comme première sainte canadienne.

C'est comme si ces historiens voulaient culpabiliser sainte Marguerite d'Youville et l'Eglise catholique canadienne en rappelant cette époque difficile de notre histoire.

Toute personne sensée et bien informée sait que ce n'est pas l'esclavage qui a motivé son action charitable, mais bien son amour de Dieu, qui l'a poussée à soulager la misère des pauvres et des malades qui avaient besoin d'être secourus et aidés.

Des contestataires, sainte Marguerite d'Youville en a connus de son vivant et Dieu l'a aidée avec sa communauté à se rendre bien vivante jusqu'ici.

Pour le plaisir de nos lecteurs, ne pourrions-nous pas avoir sa biographie publiée en un feuilleton dans La Presse? Ce serait une belle manière de nous instruire et de nous faire connaître une de ces saintes qui ont fleuri à Montréal.

Robert GAGNIER
Montréal

La taxe sur le stationnement: un premier pas

■ La Communauté urbaine de Montréal tente d'obtenir de Québec les autorisations nécessaires pour instaurer une taxe de 1\$ par jour par espace de stationnement.

Le Monde à bicyclette est tout à fait d'accord avec cette taxe. Elle amène enfin une application concrète du principe du pollueur-payeur: les automobilistes, qui ont grandement contribué à détruire la qualité de vie à Montréal, sont invités à contribuer à la restaurer, en payant la taxe... ou en utilisant le transport en commun.

C'est aussi un premier pas vers une saine gestion du transport en commun à Montréal. En plus de générer des revenus importants pour améliorer le transport en commun, cette taxe soulagera Montréal de 25000 automobiles par jour et l'atmosphère urbaine de 5000 tonnes de polluants par année. Les résidents de Montréal s'en réjouiront.

Quant aux banlieusards, qui vivent dans un cadre de vie protégé des autos, ils devraient respecter le désir des Montréalais d'habiter une ville vivable.

Cette taxe n'est cependant pas une panacée; elle devra s'accompagner d'autres mesures pour diminuer l'usage de l'auto en ville et favoriser l'utilisation du transport en commun: péages aux entrées du centre-ville, transformation du sta-

tionnement sur rue en voies réservées aux autobus, réduction de la vitesse à 30 km/h, inversion des sens uniques de façon à couper la circulation de transit dans les rues résidentielles, multiplication des rues piétonnières, parachèvement du réseau cyclable de transport, transformation des stationnements en espaces verts, etc. La taxe sur le stationnement est une première mesure restrictive sur l'automobile.

Si le gouvernement provincial délègue ses responsabilités en matière de transport en commun aux municipalités, il doit leur donner l'autonomie nécessaire pour gérer le transport urbain de manière efficace. La nécessité de réduire le nombre d'automobiles dans nos rues et de développer de nouvelles sources de financement pour le transport en commun fait de la taxe sur le stationnement une mesure bénéfique et efficace.

François PAQUETTE
Le Monde à bicyclette

L'étalement urbain

■ Je veux souligner l'intérêt d'un récent éditorial de Mme Agnès Gruda.

Mme Gruda y soulevait de façon juste le problème de l'étalement urbain, à savoir l'urgence d'un débat, non limité à quelques spécialistes ou intellectuels au pouvoir limité, mais plutôt à grande échelle.

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

Quand, à Montréal, pour garder un emploi décent en industrie, l'auto devient indispensable, c'est que le sacrosaint modèle américain du « bungalow-pelouse autoroute-centre commercial » s'est bien enraciné chez le Québécois moyen.

Il faut comprendre que le développement sauvage qui sévit en périphérie des villes au nom de la liberté de tous et chacun, ça a un prix. On laisse dépérir les infrastructures existantes pour étendre le réseau des services aux banlieues chronées, indifférentes à la vie de quartier, intolérantes à la vue du pauvre et à la différence, le syndrome nord-américain typique « pas dans ma cour ».

Pendant ce temps on se casse la tête avec les déficits, on coupe dans le transport en commun et on discourt de société distincte!

Louis CHOQUETTE
Montréal

Le trafic des enfants dans le monde

Des liens étroits avec l'adoption internationale

Avocate et professeure à l'UQAM, l'auteure est également membre active de DEI-Canada francophone. C'est à ce titre qu'elle a participé à la réunion du groupe d'experts dont il est question dans ce texte.

RENÉE JOYAL

Le trafic des enfants dans le monde n'est pas une vue de l'esprit. Chaque année, des dizaines de milliers d'enfants sont victimes de cette activité répugnante. Si ce commerce existe, c'est qu'il répond à une demande: services domestiques ou autres à peu de frais, exploitation sexuelle ou pornographique et, plus récemment, adoption, cette dernière forme de trafic étant plus insidieuse que les autres, parce que faite sous couvert d'aide aux enfants démunis ou abandonnés.

Ici même au Québec, la question de l'adoption internationale a fait ces dernières années l'objet de débats passionnés. Un texte législatif très rigoureux ferait la porte à toute possibilité de trafic, et son application rendrait extrêmement long et ardu le processus d'adoption internationale; ce texte a fait place récemment à une loi plus souple qui facilite l'adoption mais peut, d'autre part, donner lieu dans certains cas au trafic. Nous y reviendrons plus loin.

Qu'il nous suffise pour le moment de souligner que si l'adoption internationale ne signifie pas nécessairement trafic d'enfants, il n'en reste pas moins que le trafic d'enfants à des fins d'adoption n'a cessé de croître ces dernières années.

Les circuits: du Sud au Nord

L'infertilité qui affecte les pays riches, la pauvreté extrême des pays en développement et la facilité avec laquelle les personnes et l'information circulent dans le monde d'aujourd'hui sont au nombre des conditions qui expliquent l'ampleur du phénomène. Le trafic se fait donc principalement du Sud vers le Nord. C'est ainsi que des enfants du Brésil, du Guatemala, du Mexique, de l'Inde, de Thaïlande, etc... sont acheminés vers l'Amérique du Nord ou l'Europe de l'Ouest pour adoption.

Un document établi par Défense des enfants International en 1989 donne des exemples saisissants de la diversité des techniques utilisées à cette fin. Ainsi au Brésil, les enlèvements d'enfants sont monnaie courante. On les vend ensuite à des «clients» locaux ou étrangers ou encore à des intermédiaires qui les revendront à leur tour. Aux prises avec une misère extrême, des parents se laissent parfois convaincre de vendre leurs propres enfants, le plus souvent pour des sommes dérisoires. Dans le nord du Mexique, certaines institutions hospitalières fournissent de faux certificats de naissance qui permettent ensuite aux «parents» d'inscrire «leur» enfant au registre d'état civil. Ces personnes, dont un grand nombre résident en Californie, peuvent ensuite rentrer chez elles en toute quiétude avec leur «nouveau-né». Au Guatemala, les visiteurs américains et européens sont particulièrement prolifiques, surtout durant la haute saison touristique, certains orphelins ou refuges pour enfants ne demandant pas mieux que de leur aider à devenir «parents». Des cabinets ou agences spécialisés dans la «prospection» d'enfants agissent aussi depuis l'Europe ou l'Amérique du Nord et font des affaires florissantes sans aucun contrôle étatique et avec la collaboration d'intermédiaires locaux plus ou moins douteux.

Des experts se penchent sur la question

Tous ces faits ont été portés à l'attention d'un groupe de trente experts provenant de vingt pays réunis récemment à Syracuse, en Italie, dans le cadre d'un séminaire organisé par la Commission internationale des juristes, Défense des enfants International et l'Association internationale de droit pénal. Issus des cinq continents, ces experts travaillent



ou militent au sein d'organismes internationaux ou locaux de défense et de promotion des droits des enfants.

Cette rencontre prenait place peu après l'entrée en vigueur de la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant, adoptée par l'ONU en novembre 1989 et que le Canada n'a toujours pas ratifiée. Cet instrument international interdit explicitement l'enlèvement, la vente et le trafic d'enfants; il comporte également une disposition spécifique fixant des balises à l'adoption internationale.

Celle-ci y est envisagée comme une mesure alternative à utiliser seulement lorsqu'un enfant ne peut être placé dans une famille nourricière ou adoptive ou être convenablement élevé dans son pays d'origine. Dans les cas où elle est opportune, l'adoption internationale doit être autorisée par les autorités compétentes, conformément aux lois et procédures applicables et une fois vérifiées l'existence et la validité du consentement des parents ou la situation d'abandon de l'enfant. Le processus ne doit donner lieu à aucun gain matériel indu.

Un plan d'action contre le trafic

Ces règles de base doivent maintenant être mises en oeuvre, à l'échelon international et local. C'est dans cette

perspective que le groupe d'experts réuni à Syracuse a formulé une série de recommandations. Celles-ci visent d'abord la prévention par l'information et la sensibilisation du public aux enjeux de l'adoption internationale et, plus particulièrement, par la prise de conscience que l'infertilité et l'absence d'enfants ne doivent pas servir de prétexte à la vente et au trafic d'enfants; ensuite, par des mesures socio-économiques d'aide aux familles et surtout aux femmes seules avec enfants dans les pays en développement, un pressant appel étant adressé ici aux pays industrialisés, dont la solidarité est indispensable à l'atteinte de cet objectif.

Au plan législatif, les experts recommandent la mise en place de lois qui sanctionnent la vente et le trafic d'enfants, interdisent les adoptions privées et habilite les autorités compétentes à superviser le processus, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination; ces autorités sont invitées à s'assurer que toutes les décisions prises soient respectueuses des droits de l'enfant et de son intérêt et, notamment, qu'elles reposent sur le consentement libre et éclairé des parents ou l'adoptabilité de l'enfant. En cas de violation de ces règles, des mesures telles que la confiscation des gains indus, le retour de l'enfant dans son pays d'origine et la re-

intégration de celui-ci dans sa famille naturelle, lorsque cela est possible, doivent être prévues.

Le groupe propose également que les agences officielles de recrutement et de placement d'enfants à des fins d'adoption internationale soient tenues de supporter les efforts locaux d'aide aux enfants plutôt que de se concentrer uniquement sur l'adoption. A cet égard, *Défense des enfants International* émet d'importantes réserves sur un point de vue largement répandu dans les pays industrialisés, qui consiste à envisager l'adoption internationale comme une solution aux problèmes de l'enfance dans les pays pauvres. Il est clair que la situation ne saurait évoluer favorablement sans des mesures d'aide globale et que le transfert massif d'enfants du Sud au Nord n'est que l'une des manifestations les plus odieuses du déséquilibre économique mondial. Tout enfant d'abord le droit de grandir dans sa famille et son milieu d'origine; il ne peut être passé outre à ce droit que lorsque la protection de l'enfant l'exige. Le seul dévouement des parents ne peut, au plan de l'éthique sociale, constituer un motif valable d'arrachement de l'enfant à son milieu naturel.

Les recommandations issues du séminaire de Syracuse s'adressent au public, aux gouvernements, aux organisations

non gouvernementales d'aide et de support aux enfants et aux organismes internationaux concernés. Certains d'entre eux s'intéressent activement à la question. La Commission des droits de l'homme de l'ONU mène actuellement une large enquête sur le problème; la Conférence de La Haye sur le droit international privé est en train d'élaborer de son côté un projet de convention qui pourrait vraisemblablement intégrer plusieurs des recommandations ci-haut énumérées.

Au Québec, des changements législatifs inquiétants

Au Québec, les modifications récentes apportées aux dispositions législatives régissant l'adoption internationale vont à contre-courant de ces recommandations. Avant ces changements, les démarches des adoptants et les activités des organismes reconnus d'aide et de support en la matière étaient coordonnées par le Ministre de la Santé et des Services sociaux, via le Secrétariat à l'Adoption. Désormais, les démarches pourront être faites par l'entremise du Ministre ou d'organismes agréés, voire par les adoptants eux-mêmes. Dans ce dernier cas, il devra y avoir consultation préalable du Ministre, qui vérifiera, compte tenu des informations disponibles, si la procédure proposée est régulière. Dans tous les cas, une évaluation psycho-sociale préalable des adoptants sera requise.

Ce relâchement du processus répond sans doute aux attentes des adoptants qui étaient les des lenteurs et des ratés du système antérieur. Les organismes voient leur rôle s'accroître et y trouvent donc leur compte. Les nouveaux canaux ainsi autorisés peuvent toutefois, indépendamment de la bonne foi ou de la naïveté des adoptants, donner ouverture au trafic.

Les adoptants ou les organismes auront-ils la volonté et les moyens de s'assurer que les règles relatives au consentement des parents et à l'adoptabilité de l'enfant dans son pays d'origine ont été intégralement respectées? Ne devront-ils pas s'en remettre la-dessus aux prétentions d'intermédiaires locaux dont il sera difficile de vérifier le sérieux et l'honnêteté? Il est vrai que nos tribunaux auront, après coup, et avant de prononcer l'adoption ou de reconnaître l'adoption prononcée à l'étranger, à effectuer ces vérifications. Mais, une fois l'enfant sur place et à une telle distance de son pays d'origine, cette vérification sera parfois ardue et les conséquences d'une décision négative très graves.

Autre motif d'inquiétude, le nouveau texte législatif rend possible, pour des motifs sérieux et dans l'intérêt de l'enfant, le prononcé d'un jugement d'adoption à la suite d'une démarche non conforme à la loi. Ces exceptions permettront de fermer les yeux sur des irrégularités graves, pourvu que la demande soit accompagnée d'une évaluation psycho-sociale des adoptants. Il suffira donc que les capacités parentales des adoptants aient été évaluées positivement pour que l'on passe l'éponge sur certains oublis, comme la consultation ministérielle ou l'évaluation psycho-sociale préalables. De plus, cette évaluation tardive pourra, dans tous les cas où l'adoption est d'abord prononcée à l'étranger, être effectuée non pas par le directeur de la protection de la jeunesse, mais, aux frais de l'adoptant, par un psychologue ou un travailleur social dont le nom figure sur une liste fournie par la corporation professionnelle concernée et transmise au Ministre. Cette possibilité ouvre la porte à la complaisance, c'est le moins qu'on puisse dire.

Il est regrettable qu'au moment où s'engage une réflexion et une action mondiales en vue de limiter les abus reliés à l'adoption internationale, le Québec ait procédé rapidement et sans consultation publique à des modifications législatives qui font contre-poids à cet effort. N'aurait-il pas mieux valu tenter de bonifier le système antérieur, qui avait l'immense mérite de limiter autant que faire se peut les risques d'abus et notamment de trafic d'enfants autour de l'adoption internationale?

Du syndicalisme autonome et de sa logique aberrante

CLAIRE MARCHAND
vice-présidente de la Fédération
des enseignantes et enseignants
de CEGEP (CEQ)
et ANDRÉ SIMARD
ex-président

Depuis un certain nombre d'années, la formation de fédérations syndicales autonomes est une tendance qui prend de l'ampleur. Par fédération autonome, nous entendons une fédération qui regroupe des syndicats dont les membres sont d'une même catégorie d'emploi et qui n'est pas affiliée à une centrale syndicale. La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, la Fédération autonome du collégial en sont des exemples. On a même vu dernièrement des ingénieurs du gouvernement se détacher du Syndicat autonome des professionnelles et professionnels du gouvernement pour former un nouveau syndicat autonome.

Pour certains syndicats, la création de fédérations autonomes semble une solution aux problèmes qu'ils vivent. Toute attraction qu'elle paraisse, cette solution porte en elle le germe d'un mal beaucoup plus grand que celui qu'elle veut guérir. Regardons la situation et parti-

culièrement celle qui prévaut dans le secteur public.

Si cette tendance était poussée à l'extrême, on verrait la disparition des centrales syndicales (plus de CEQ, plus de CSN, plus de FTQ, plus d'UPA) et l'existence d'une multitude de fédérations autonomes sans aucun lien organique. On se retrouverait alors avec ces organisations qui défendraient surtout leurs intérêts corporatistes et qui sur ce terrain concurrentiel, risqueraient de s'affronter souvent. On ne sait, par ailleurs, jusqu'où peut aller le morcellement. On peut imaginer une fédération pour les enseignantes et enseignants du primaire, une autre pour les enseignantes et enseignants du secondaire qui pourraient se morceler elles-mêmes selon la région, la langue, etc. Si les gens qui prônent ce genre de syndicalisme sont conscients avec eux-mêmes, c'est l'avenir qu'ils nous dessinent. Le mouvement syndical perdrait alors sa voix, il ne pourrait plus être l'intervenant qu'il est actuellement sur la scène politico-sociale, il ne pourrait plus défendre les intérêts convergents de l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Si la situation actuelle n'est pas idéale, elle permet une expression forte de nos préoccupations et de nos revendications

pour une société plus juste et cela, par la voix de nos grandes centrales. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la composition actuelle de la Commission sur l'avenir du Québec. Il n'y a que les grandes centrales qui ont été invitées à y participer. Aucune fédération autonome n'y participe et ces groupes n'y ont donc pas de voix. S'il n'y avait pas les centrales, il est bien évident que le mouvement syndical aurait été écarté de ce dossier majeur. Est-il concevable qu'on veuille nous rendre muet? Est-il concevable qu'on essaie de nous faire croire que c'est en regroupement autonome qu'on pourra le mieux défendre nos intérêts réels? Il est bien évident que la multitude des voix corporatistes, et forcément contradictoires, de toutes ces fédérations autonomes n'aurait plus aucun impact. Et, les médias se chargeraient-ils encore de rapporter cette cacophonie? On ne peut se prétendre syndicaliste et vraiment vouloir cela.

Il est bien clair que ce n'est pas de cet avenir dont rêve le mouvement syndical. Dans cette société héritée des années 80 où les écarts entre riches et pauvres ne cessent de s'accroître, où les patrons, eux, font de plus en plus front commun, la solidarité est plus que jamais une exigence. Et nous sommes

persuadés que les propagandistes du syndicalisme autonome ne veulent pas que la tendance qu'ils favorisent se développe jusqu'à son terme soit, la disparition des centrales. Ces groupes veulent en fait profiter d'un système d'organisation syndicale en s'en démarquant. Ils croient qu'ainsi, ils pourront faire des gains pour eux. A court terme, c'est peut-être vrai mais ils doivent savoir que ce sera grâce à la «complicité» patronale qui y voit un moyen évident de nous diviser et de nous affaiblir. Diviser pour mieux régner, cela demeure toujours vrai. Mais, si nous étions morcelés en une multitude de groupes, peut-on penser qu'il y aurait encore de ces gains? Ainsi divisés, est-ce que nous pourrions vraiment négocier dans le secteur public, sur les dossiers complexes et importants que sont les plans de retraite, l'équité salariale, les congés de maternité, etc.? Des pans entiers de la négociation risqueraient de redevenir du domaine unique de l'employeur. Actuellement, les fédérations autonomes du secteur public profitent des ressources et de l'expertise des centrales s'accapant les gains qui sont faits sur ces dossiers. Ce type de syndicalisme ne peut être compris autrement que comme une façon de profi-

ter d'un système et celles et ceux qui le prônent doivent jeter bas les masques, dire les intérêts véritables qu'ils défendent.

Pour nous, le syndicalisme autonome n'est évidemment pas la voie à suivre. Mais de ne pas vouloir suivre cette voie n'a pas pour effet d'éliminer les problèmes qui y conduisent beaucoup de syndicats. Ce n'est pas parce que le remède n'est pas bon qu'il n'y a plus de maladie. Les centrales doivent absolument écouter et comprendre les motifs qui poussent certains groupes de travailleuses et travailleurs à former de telles fédérations. On peut leur dire qu'en dehors des centrales nous devenons muets sur le plan socio-politique mais d'aucuns nous répondent qu'ils et qu'elles sont sans voix dans les centrales. Nous devons redire haut et fort le sens et la nécessité de l'action collective, mais, ensemble, nous devons trouver des solutions qui permettent de lutter contre la croissance du syndicalisme autonome. Celui-ci en effet, ne sera jamais autre chose que l'expression d'un parasitisme syndical. Il est assez curieux d'ailleurs de constater que, généralement, ce parasitisme ne «fleurt» pas chez les travailleuses et travailleurs les plus démunis.

DEPECHE

CUBA-URSS

Accord commercial

Cuba et l'Union soviétique ont signé à Moscou un accord de coopération commerciale pour 1991 aux termes duquel Cuba fournira du sucre, du nickel, des agrumes, des médicaments et du matériel médical et recevra en échange pétrole, céréales, produits chimiques, machines-outils et pièces détachées soviétiques. L'accord prévoit une transition vers un nouveau système de fixation des tarifs. Le commerce entre Moscou et ses partenaires du Comecon — auquel appartient Cuba — devrait se faire à partir de 1991 sur la base des prix du marché et en devises convertibles, et non plus sur la base d'accords préférentiels et en roubles. Mais Moscou est prêt à continuer à payer les produits cubains au-dessus du prix du marché pour aider l'économie de l'île, déjà touchée par des penuries liées aux bouleversements en Europe de l'Est.

MALI

Pluralisme réclame

Entre 15 000 et 20 000 personnes, selon la police, ont manifesté hier à Bamako en faveur du pluralisme politique au Mali. L'un des derniers pays d'Afrique toujours sous un régime de parti unique. Le rassemblement a été organisé par deux mouvements d'opposition, l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA) et le Comité national d'Initiative démocratique (CNID). Les jeunes du parti au pouvoir, l'Union démocratique du Peuple malien (UDPM) du président Moussa Traoré, ont également manifesté hier pour proclamer leur acceptation du principe du multipartisme « mais sans violence ni précipitation ».

SOMALIE

Tirs dans la capitale

De violents tirs d'artillerie ont éclaté dans la nuit de samedi à dimanche à Mogadiscio après le rejet par les rebelles somaliens d'un appel au cessez-le-feu lancé par le gouvernement. Ces tirs, les plus intenses depuis début décembre, se sont poursuivis jusqu'à l'aube. Les combats ont fait de nombreux morts, selon des habitants qui ont fui vers le centre de la capitale. Samedi, le ministre de l'Information, Omar Abdirahman, a appelé les rebelles à déposer les armes et à entamer des pourparlers. Mais les rebelles ont rejeté cette offre, exigeant la démission du président Mohammed Siad Barre comme préalable à toute négociation.

ULSTER

Fusillade

Un homme a été tué et un autre blessé hier en Irlande du Nord lorsque des soldats ont ouvert le feu sur leur voiture à un poste-frontière car ils refusaient de s'arrêter, a-t-on appris auprès de la police. L'incident s'est produit près du village frontalier de Cullyhana (comté d'Armagh). Un soldat a été traîné sur une courte distance par la voiture et a été hospitalisé. Le Sinn Féin (branche politique de l'IRA, Armée républicaine irlandaise) a accusé les troupes britanniques d'avoir « exécuté » les deux jeunes gens. Cet incident survient quatre jours après la fin d'une trêve de Noël de l'IRA, la première depuis 1974.

BURUNDI

Buyoya réélu

Pierre Buyoya a été reconduit dans son mandat de président du Burundi à la suite de son élection, samedi à Bujumbura, à la présidence d'un Comité central de l'UPRONA (Union pour le progrès national, parti unique) avec 97,8 p. cent des suffrages. A l'issue des travaux, M. Buyoya a annoncé la création d'une commission chargée de l'accueil des réfugiés burundais, dotée « de pouvoirs et de moyens lui permettant d'organiser efficacement le retour, l'accueil et l'assistance des rapatriés ». Il a affirmé qu'avec l'aide des pays amis et des organisations humanitaires, les Burundais seront bientôt capables d'apporter une solution définitive à l'assistance des victimes des affrontements ethniques du passé.

L'OLP décide d'intensifier l'Intifada



d'après Reuter et AFP

AMMAN

L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a fait savoir hier qu'elle allait intensifier ses opérations contre Israël après la mort de plusieurs Palestiniens lors d'affrontements avec les forces israéliennes, notamment dans la bande de Gaza.

« La direction palestinienne a pris la décision claire de renforcer la résistance à l'occupation », a déclaré à Amman Bassam Abou Sharif, conseiller politique du chef de l'OLP, Yasser Arafat. Pour « intensifier l'Intifada », l'OLP recommande « l'utilisation des bouteilles incendiaires contre des objectifs militaires israéliens ».

« Nous ne permettrons pas que les forces israéliennes terrorisent notre peuple et tuent des civils sans défense », a-t-il ajouté. Mais il a souligné qu'il n'appelait pas les Palestiniens à utiliser des armes à feu pour lutter contre les Israéliens dans les territoires occupés.

Hier, deux Palestiniens ont été tués hier en Cisjordanie occupée, lors d'affrontements avec l'armée israélienne. L'un a été mortellement blessé à la tête par l'explosion d'une grenade offensive, à la sortie d'une mosquée de Naplouse.

L'autre a été tué dans le village de Ya'bad, au nord de la Cisjordanie, lors d'un affrontement avec

Des soldats israéliens patrouillent une rue déserte de Rafah dans la bande de Gaza. PHOTO REUTER

des militaires israéliens et des « collaborateurs » palestiniens armés par les autorités, apprend-on de source palestinienne. Huit autres villageois ont été blessés au cours de cet incident, indique-t-on de même source.

Par ailleurs, 25 Palestiniens ont été blessés hier par des tirs de militaires dans la bande occupée de Gaza, dont 10 dans la soirée, rapportent des correspondants dans la région. Les incidents les plus graves ont eu pour théâtre la ville de Gaza, où les habitants observaient une grève de protestation contre les violences qui avaient fait la veille cinq morts et plus de 150 blessés.

Les Israéliens ont imposé le couvre-feu sur la majeure partie de ce territoire occupé pour éviter de nouveaux affrontements à l'approche du 26^e anniversaire, demain, de la création du Fatah de Yasser Arafat, principale composante de l'OLP. La région a été déclarée zone militaire fermée.

Ces affrontements se produisent à quatre jours d'une visite de Guido de Marco, président de l'Assemblée générale des Nations unies, dans les camps de réfugiés palestiniens. Les employés de l'ONU travaillant dans les territoires occupés ont été chargés par le secrétaire général, Javier Perez de Cuellar, de rassembler des informations sur la répression menée par les forces de l'ordre contre les Arabes.

Par ailleurs, à Haïfa, en Israël, le corps d'un Israélien de 60 ans, tué à coups de couteau, a été découvert dans son appartement. La police soupçonne des nationalistes palestiniens de ce crime. Selon un porte-parole de la police, les enquêteurs ont trouvé un tract du Fatah près du cadavre de Yosef Malchine.

Le village de tentes devant le Kremlin rasé

d'après Reuter et AFP

MOSCOU

La police a fait raser hier matin un village de tentes érigé près du Kremlin par des contestataires qui dénonçaient la dégradation des conditions de vie en URSS.

Les forces du ministère de l'Intérieur ont arrêté avant l'aube 47 personnes qui vivaient dans le camp. Des bulldozers ont ensuite détruit les 52 abris de carton et de plastique, ont rapporté des témoins.

Construit en juillet dernier, le village était le point de ralliement de nombreux marginaux, chômeurs et sans abri, qui voulaient attirer l'attention du Kremlin sur leur sort.

A l'approche de l'hiver, beaucoup des habitants du campement avaient commencé à construire de véritables cabanes en bois pour s'abriter du froid, créant un véritable bidonville à deux pas de la Place Rouge et devant l'un des principaux hôtels de la capitale soviétique.

Eriger ce « village de tentes » était un acte de contestation politique, a déclaré Svetlana Sedikh qui a passé trois mois dans le camp. Elle souhaitait que les autorités donnent suite à sa demande de visa d'immigration. « C'est le premier et le dernier mouvement de contestation de ce genre », a-t-elle ajouté.

Les habitants du camp ont été avertis samedi de l'opération, conduite sur ordre du procureur de Moscou en application d'une



Des ouvriers déblaient ce qui reste du village de tentes. PHOTO REUTER

décision de la commission exécutive, une des instances de l'administration municipale, a précisé un porte-parole du ministère de l'Intérieur.

Il a ajouté que des bons de transports seraient remis aux contestataires pour qu'ils puissent rentrer dans leurs villes d'origine. Selon un policier, certaines des personnes arrêtées seront envoyées en asile psychiatrique, les autres relâchées après interrogatoire.

Par ailleurs, le président Mikhail Gorbatchev a déclaré qu'il « n'écartera pas la possibilité » de voir le ministre des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze revenir sur sa décision de démissionner, dans une interview publiée hier par le quotidien japonais *Asahi*. « Il n'y a aucune différence

Helmut Kohl: pas de mur du bien-être

Agence France-Presse
COLOGNE

Helmut Kohl a lancé hier une mise en garde contre l'érection d'une « frontière du bien-être » en Europe et demande à tous les membres de la CEE d'empêcher sa construction.

Dans une allocution de fin d'année diffusée par la radio de Cologne Deutsche Welle, le chancelier a déclaré « que l'échec des réformes politiques et économiques en Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est aurait de graves conséquences pour le reste de l'Europe ».

« L'Europe ne s'arrête pas à la frontière orientale de l'Allemagne », a dit le chancelier chrétien-démocrate avant d'ajouter : « Les gens en Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie et dans les autres pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est sont tributaires de l'aide des autres, y compris de la CEE ».

A propos de la situation en URSS, le chancelier a souhaité « le succès des réformes entreprises par le président Gorbatchev » et remercié pour les dons offerts par ses compatriotes dans le cadre de la campagne humanitaire Allemande « Aide la Russie ».

« Ces gestes prouvent que la solidarité n'est pas un vain mot pour les Allemands », a dit le chef du gouvernement.

Évoquant la reconstruction de l'ancienne RDA, le chancelier a indiqué « que c'était une tâche qui demandera beaucoup de patience, de peine et de sacrifices ». « Pourtant, le monde n'a pas à craindre que les Allemands ne s'occupent dorénavant plus que d'eux-mêmes », a-t-il précisé.

A ce sujet, la protestation des étudiants et des professeurs contre ce qui est ressenti comme une épuración dans les universités de l'ex-RDA s'est poursuivie au cours du week-end et menace de s'amplifier au tout début de 1991 avec le déclenchement de grèves.

L'appareil universitaire est un des derniers bastions de l'ancien système qui n'avait pas été touché par le changement. Menacés par le grand coup de balai que les au-

torités des différents Länder (États fédérés) d'Allemagne orientale veulent donner, étudiants et professeurs ont affirmé leur intention d'accroître la pression.

Les élèves de la célèbre université Humboldt de Berlin veulent entamer demain une marche de protestation depuis la capitale allemande jusqu'à l'université Karl-Marx de Leipzig, épice de la contestation, ont-ils indiqué hier.

Les Ivoiriens boudent les municipales

d'après AFP et Reuter
ABIDJAN

Les électeurs de Côte d'Ivoire ont boudé, hier, les premières élections municipales pluralistes dans le pays, a-t-on appris de source proche du ministère de l'Intérieur.

Le taux de participation au scrutin n'a pas été annoncé officiellement après la fermeture des bureaux de vote, à 18h locales. Mais de source proche du ministère de l'Intérieur, on a déclaré qu'il était au moins aussi faible que celui des élections législatives

du 25 novembre, à savoir entre 30 p. cent et 35 p. cent.

De même source, on a expliqué le désintérêt des électeurs par la date du scrutin, à la veille des fêtes de fin d'année, et par la lassitude des populations, appelées aux urnes pour la troisième fois en trois mois.

Pour ces municipales, 295 listes étaient en lice pour pourvoir en conseillers municipaux les 135 communes de Côte d'Ivoire. Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI, au pouvoir) a réuni 230 listes à lui seul, contre 35 listes à l'opposition — dont 30 pour sa principale formation, le

Front populaire ivoirien (FPI) — et 30 listes sans étiquette.

Ces élections municipales constituent le dernier acte d'une année riche en bouleversements. A l'issue d'une vague d'agitation sociale sans précédent, le multipartisme a été instauré le 30 avril et 25 partis ont vu le jour.

Le duel entre le président Félix Houphouët-Boigny — réélu avec 81,68 p. cent des suffrages — et le professeur Laurent Gbagbo (FPI) lors du premier scrutin présidentiel pluraliste, fin octobre, avait suscité l'engouement des Ivoiriens, avec un taux de participation de près de 70 p. cent.

Des centaines d'Albanais se réfugient en Grèce

d'après Reuter et AFP

IOANNINA

Un nombre sans précédent d'Albanais a traversé clandestinement hier la frontière avec la Grèce, portant à environ 1250 le nombre de réfugiés albanais depuis le début du mois.

Malgré la neige et le froid, 662 Albanais, dont 620 d'origine grecque, avaient trompé la vigilance des garde-frontaliers en fin de journée. La police grecque s'attendait à l'arrivée de plusieurs centaines d'autres réfugiés durant la nuit.

A Athènes, un porte-parole du gouvernement a démenti des rumeurs selon lesquelles la Grèce aurait l'intention de fermer sa frontière avec l'Albanie. Mais il a demandé aux candidats à l'exil de rester dans leur pays.

Par ailleurs, une opération « tapis volant » a discrètement commencé pour permettre aux juifs albanais, pour la première fois depuis un quart de siècle, d'émigrer par familles entières vers Israël. Avec l'accord évident du régime communiste de Ramiz Alia, a appris, à Tirana, l'envoyé spécial de l'AFP.

Une famille de 37 personnes, d'une aïeule de 82 ans à son arrière-petite-fille de 18 mois, a ainsi quitté samedi la capitale albanaise en avion pour Rome. Les membres de cette famille ont indiqué qu'un demi-millier de juifs albanais doivent suivre, d'ici deux ou trois mois, ce chemin d'exil.

C'est la première fois qu'est révélée cette opération, comparable à d'autres entreprises récemment par Israël et l'Agence juive en faveur de l'émigration de communistes juives, notamment en Éthiopie ou au Yémen. Elle était secrètement négociée depuis plusieurs mois avec l'aide du gouvernement italien, affirme-t-on de même source.

La communauté juive d'Albanie, hellénophone, est l'une des plus anciennes des Balkans et son implantation remonte au premier siècle de notre ère. Ayant gravement souffert sous l'occupation allemande, coupée de contacts extérieurs et dans l'impossibilité de vivre sa foi depuis 40 ans de régime communiste, elle compterait moins d'un millier de personnes, selon divers recensements.

Depuis le début du mois, environ 600 autres Albanais ont déjà demandé l'asile politique à la Grèce. Ils traversent la frontière ou nagent jusqu'à l'île grecque de Corfou en se servant de pneus comme d'embarcations de fortune. La plupart sont des Grecs de souche, vivant dans le sud de l'Albanie.

Beaucoup d'exilés expliquent qu'ils ne croient pas à la démocratisation du régime, malgré les réformes engagées récemment par le président Ramiz Alia, qui a annoncé des élections pluralistes pour février. « Personne ne croit qu'Alia s'en ira. Seule une insurrection armée pourra le renverser », a déclaré Leferi Tsohanis, 38 ans.

Husseïn compare Bush à Judas

Bagdad menace d'attaquer les intérêts vitaux des États-Unis

d'après AFP, Reuter et UPI
NICOSIE

L'Irak a encore haussé le ton hier face à une coalition internationale qui continue à s'organiser et à chercher à se prémunir contre tous les dangers en cas d'éclatement d'un conflit dans le Golfe.

Bagdad a réaffirmé qu'il n'évacuerait pas le Koweït et a menacé de lancer, en cas d'attaque américaine, des commandos musulmans contre les intérêts vitaux des États-Unis à travers le monde.

Saddam Hussein a de son côté comparé le président George Bush à Judas et a accusé le gouvernement saoudien d'avoir «trahi l'islam» en autorisant la présence sur son sol de forces étrangères non musulmanes, dans un message de fin d'année retransmis hier par la chaîne de télévision CNN.

«De la même manière que Judas a trahi Jésus, (le président) Bush a trahi les enseignements de Jésus par son agressivité et son penchant au mal», a-t-il déclaré dans ce message d'une quinzaine de minutes centré sur le rôle «des prophètes et des messagers de Dieu».

Le ministre irakien de la Défense a affirmé en outre que ses troupes étaient prêtes à toute éventualité et la presse a menacé les forces américaines et occidentales dans le Golfe «d'une guerre de couteaux et de poignards».

A en croire des habitants du Koweït de passage en Jordanie, l'Irak aurait construit un oléoduc et creusé d'énormes tranchées dans l'émirat près de la frontière saoudienne et le long de la côte, pour pouvoir allumer un barrage de feu autour du pays.

Bagdad a aussi décidé de tenir le 9 janvier prochain une «conférence populaire islamique» en vue d'élaborer «une stratégie destinée à contrer une éventuelle agression américaine». Le mouvement fondamentaliste Hamas, le Djihad islamique et des représentants des Frères musulmans participeront à cette conférence, qui «vise à la Djihad (la guerre sainte), à mobiliser toutes les énergies de la nation islamique».

Cependant, à Washington, Robert Dole, président du groupe républicain au Sénat, a fait état d'une certaine «flexibilité» de Bagdad sur une date de pourparlers entre Américains et Irakiens sur la crise du Golfe. Il a ajouté que les discussions «n'auraient pas à avoir lieu forcément le 12 janvier comme le président (Saddam Hussein) l'a dit auparavant».

Le sénateur Dole a en outre demandé au président Bush d'explorer toutes les possibilités de préserver la paix avant de se lancer dans une guerre pour chasser les Irakiens du Koweït. «Il me semble que le peuple américain n'est pas encore prêt à s'engager dans une guerre, et qu'il veut être certain que le président Bush a tout

fait, exploré toutes les possibilités de paix, avant que les premiers coups de feu ne soient tirés».

Face à l'impasse diplomatique et à l'escalade des préparatifs militaires, les ministres des Affaires étrangères de la CEE ont décidé, à l'initiative de l'Allemagne et de la France, de se réunir vendredi prochain au Luxembourg qui présidera à partir du 1er janvier la Communauté économique européenne. Applaudissant à cette réunion, Londres a estimé essentiel de continuer «à envoyer des messages clairs et cohérents à Saddam Hussein» pour qu'il se plie aux résolutions de l'ONU.

Le même jour, les chefs de la diplomatie égyptien, syrien et saoudien — membres de la coalition anti-irakienne — se réuniront à Djeddah pour examiner l'évolution de la crise.

D'autre part, le roi Fahd d'Arabie saoudite a accepté, à la demande du vice-président américain Dan Quayle, d'augmenter la contribution saoudienne au déploiement multinational dans le Golfe, ont rapporté des responsables américains.

Aucun chiffre n'a été donné concernant le supplément d'aide consenti par l'Arabie saoudite. Ryad a déjà donné neuf milliards de dollars en argent et en fournitures à l'armée américaine, et 3,9 milliards de dollars à d'autres pays contribuant à l'effort international contre l'Irak, dont la Turquie et l'Égypte.



Le vice-président américain Dan Quayle a été reçu hier par le roi Fahd à son palais de Riyad.

La vie continue pour 150 000 Koweïtiens demeurés au pays

Reuter
AMMAN

Malgré les menaces de guerre, 150 000 Koweïtiens sont demeurés dans l'émirat occupé par les Irakiens. Les marchés sont approvisionnés, des restaurants et des clubs ont rouvert leurs portes.

Presque tous les barrages routiers installés après l'invasion du 2 août ont disparu depuis que la résistance à l'occupation a été pratiquement balayée par l'armée irakienne, selon un habitant de Koweït de passage à Amman, interviewé samedi par Reuter.

«La répression est à peu près terminée et les Koweïtiens se font une raison et commencent à être moins tendus», déclare-t-il.

Selon lui, beaucoup de Koweïtiens pensent qu'une guerre ne durera que quelques jours et libérera leur pays de l'occupation irakienne.

Sur les 700 000 citoyens du Koweït, seulement 150 000 sont restés dans l'émirat, estime-t-on de source koweïtienne.

«Le monde entier est avec eux et, en fin de compte, ils sont persuadés que le gouvernement koweïtien va les dédommager pour leurs pertes», a ajouté le visiteur, qui vit dans l'émirat depuis plusieurs années.

Selon lui, un marché en plein air s'est installé devant les magasins fermés du quartier chic de Salmieh, à Koweït. Des Palestiniens et des Koweïtiens y vendent des boîtes de conserve en se servant du coffre de leurs Mercedes comme étal.

Certains restaurants ont rouvert leurs portes et l'Hôtel International du Koweït prépare une soirée de réveillon à 150 dinars (28 dollars) par personne.

Des femmes koweïtiennes, qui avaient pris le deuil après l'invasion en s'habillant en noir et en renonçant à se maquiller, se met-

tent de nouveau du rouge à lèvres, ajoute cet habitant.

Les moeurs se sont même libéralisées par rapport à la situation qui prévalait avant l'invasion de cet émirat habituellement très respectueux des règles religieuses.

On peut ainsi voir des couples s'embrasser en public et des jeunes gens se promener en voiture de luxe à la recherche d'aventures amoureuses, selon ce témoin.

Les quelques attaques encore lancées par la résistance contre la présence irakienne ne parviennent pas à perturber la vie quotidienne des habitants, assure-t-il.

La contrebande contournant l'embargo économique décrété par l'ONU contre l'Irak. On trouve ainsi des biscuits et des chocolats d'Irak, des pommes de terre du Liban et des légumes déchargés de camions jordaniens.

Les conserves et d'autres vivres sont encore abondants au Koweït, même si le prix de certaines denrées a augmenté.

Le PC chinois annonce qu'il reste sur la voie socialiste

d'après Reuter et AFP
PEKIN

Le Parti communiste chinois s'est engagé hier à rester sur la voie socialiste et à continuer à combattre les valeurs occidentales.

«Face à une situation internationale compliquée et changeante, il est crucial que nous gerions bien nos affaires intérieures», lit-on dans un communiqué rendu public à l'issue de six jours de réunion du Comité central du PCC.

Ce communiqué fait clairement allusion à l'effondrement du communisme en Europe de l'Est et à son déclin en URSS.

«Nous devons développer la démocratie socialiste, consolider le système juridique socialiste et sauvegarder la stabilité du pays», poursuivent les auteurs du texte.

Le PCC promet dans ce document de poursuivre la lutte contre «la libéralisation bourgeoise» — formule désignant les valeurs politiques occidentales.

Il fait aussi état d'un projet de plan économique pour les cinq prochaines années. Il donne peu de détails à ce sujet, mais affirme que l'agriculture aura la priorité, pour nourrir les 1,1 milliard d'habitants du pays.

Ce plan qui doit être soumis au pouvoir législatif en mars, met également l'accent sur le développement des industries de base et des infrastructures, de l'éducation, de la science et de la technologie, sur la réorganisation des industries de transformation, selon Chine Nouvelle.

Ce plénum, au contenu apparemment centré sur l'économie, est le quatrième depuis l'écrasement du Printemps de Pékin en juin 1989. L'annonce de sa tenue a été rendue publique en même temps que celle de ses conclusions.

Il avait été retardé d'un mois en raison de la lutte entre conservateurs, partisans du maintien d'une stricte planification, et les réformateurs, favorables à une politique d'ouverture. Il devait aussi être le théâtre de l'affrontement entre les provinces soucieuses de conserver une certaine autonomie en matière économique et le pouvoir central.

Par ailleurs, 24 «contre-révolutionnaires» et 428 criminels, dont 242 «séparatistes» ont été arrêtés cette année au Tibet et les autorités de cette région himalayenne sous administration



Le secrétaire général du PCC, Djiang Zemin, prenant la parole hier à l'issue de six jours de réunion du Comité central du PCC.

chinoise se sont «occupées de leur cas», a rapporté le *Quotidien du Tibet* reçu hier à Pékin.

Les coupables de crimes contre-révolutionnaires encourrent en Chine des peines allant de cinq ans de prison à la peine de mort.

Les nationalistes tibétains revendiquent l'indépendance du Tibet depuis 1959, date où leur dirigeant spirituel, le Dalai Lama, s'est enfui en exil en Inde, après l'échec d'un soulèvement anti-chinois durement réprimé à Lhassa.

Les Tigres tamouls annoncent une trêve

Agence France-Presse
COLOMBO

Le principal groupe de guérilla tamoul a annoncé hier un cessez-le-feu d'une durée illimitée au Sri Lanka et la suspension de son combat pour l'indépendance, qui a fait 5250 morts depuis la reprise des combats en juin.

Sathasivam Krishnakumar, alias Kittu, un dirigeant résidant à Londres du mouvement de libération des Tigres de l'Eelam tamoul (LTTE), a déclaré que la trêve commencerait à partir du Nouvel An pour permettre d'aider la population des régions du nord-est de l'île ravagées par la guerre.

Un haut fonctionnaire du gouvernement a déclaré que le gouvernement était au courant de l'offre du LTTE et l'examinait.

Selon le dirigeant rebelle, cette décision n'est pas le fait d'une position de faiblesse sur le terrain de la LTTE, qui, a-t-il affirmé, «contrôle 90 p. cent» du nord du pays.

«Nous essayons de créer une situation de paix au Sri-Lanka. Cette trêve pourrait aussi mener à de (nouveaux) pourparlers» avec le gouvernement, a-t-il déclaré, avant d'expliquer cette décision par des raisons essentiellement humanitaires.

«Les gens des provinces de l'est en particulier souffrent beaucoup durant cette saison des pluies. Maintenant nous demandons ins-

tamment aux organisations non gouvernementales de commencer à offrir une assistance dans l'est», a déclaré M. Krishnakumar.

Il a affirmé que le cessez-le-feu était inconditionnel et que sa durée dépendrait du gouvernement srilankais.

«Tant qu'ils ne nous attaqueront pas, nous respecterons le cessez-le-feu», a-t-il déclaré, précisant que le Comité international de la Croix rouge (CICR) basé à Genève avait été informé du cessez-le-feu ainsi que les ambassades étrangères à Colombo.

Les combats entre forces gouvernementales et séparatistes tamouls avaient repris le 11 juin après que le LTTE eut soudain mis fin à quatorze mois de négociations avec Colombo.

Après deux ans d'exil, Chun rentre à Séoul

Agence France-Presse
SEOUL

L'ancien président sud-coréen Chun Doo-Hwan a été accueilli hier à son retour à Séoul par plus d'un millier de partisans — pour la plupart des bouddhistes — après deux ans d'exil volontaire dans un monastère.

Avant de quitter le temple Paekdam, dans les montagnes de l'est du pays, où lui et sa femme Lee Soon-la ont vécu après que des milliers de manifestants les eurent chassés de Séoul en 1988.

M. Chun n'a exprimé aucun remord et s'est déclaré fier d'avoir réussi «la première passation de pouvoir pacifique de l'histoire constitutionnelle» de la Corée du Sud.

M. Chun, un ancien général qui avait pris le pouvoir lors d'un coup d'Etat en décembre 1979 et s'était fait élire président en 1980, avait remis en février 1988 la direction du pays à Roh Tae Woo après la vague de manifestations de 1987.

Plus d'un millier de ses partisans, pour la plupart des femmes bouddhistes, avaient pris place le

long de la route menant à son domicile dans le quartier de Yonhee-Dong, au centre de Séoul.

La spontanéité de cet accueil a été mise en doute par le révérend Wonchun, une des figures de proue du Chogye, le plus important ordre bouddhiste coréen. Selon lui, plus de 10 monastères ont participé à l'organisation de la cérémonie de retour de M. Chun.

De source étudiante, on a appris que des manifestations devaient se tenir à la fin des vacances d'hiver pour protester contre le retour de l'ancien chef d'Etat.

OFFRE SPECIALE

AUTOBAINES

Vendez votre auto ou camion avec 2 lignes d'annonce ! *

7 jours consécutifs pour seulement 11,55 \$, soit seulement 1,65 \$ par jour.

***N.B. : Vu les conditions particulières de cette offre, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication.**

ANNONCES CLASSEES

285-7111

Interurbains sans frais :

1-800-361-5013

On peut d'autre part, se prévaloir du privilège d'annulation en tout temps à partir de la première publication. Mais telle annulation n'altère en rien la facturation qui s'établira obligatoirement sur 7 jours de publication.

La Presse

On trouve de tout... même un ami

JEAN COUTU

maclean's FLUORURE
PÂTE DENTIFRICE TOOTHPASTE 100ml

maclean's FLUORURE
PÂTE DENTIFRICE TOOTHPASTE 100ml

maclean's FLUORURE
PÂTE DENTIFRICE TOOTHPASTE 100ml

MACLEANS
Dentifrice
100 ml
AU CHOIX

59

playtex

Sacs jetables pour biberons
Disposable bottle liners
100

PLAYTEX
Sacs jetables pour biberons
100

389

ALBERTO VO-5

- Shampooing, 400 ml
- Revitalisant, 400 ml
- Fixatif aérosol, 350 ml
- Fixatif non-aérosol, 250 ml
- Gel à vaporiser, 225 ml
- Gel, 175 ml
- Mousse, 175 ml
- Spritz, 225 ml
- Traitement à l'huile chaude, 2 x 14 ml
- Protéi-traitement à chaud, 2 x 25 g

AU CHOIX **199**

AGREE II
Fixatif aérosol régulier
Quantité limitée **139**

Baby's Own

Hypo-allergène Hypo-allergenic

SAVON pour bébé
Baby SOAP

3 SAVONS
3 SOAPS

BABY'S OWN
Savon
3 x 75 g
ou
2 x 120 g
AU CHOIX

79

TIDE
Détergent à lessive
• Parfumé ou Nature, 5 L
• Avec Javel, 4 L
AU CHOIX

349

JAVEX
Eau de javel concentrée
3.6 L

149

FANTASTIK
Nettoyeur tout-usage
700 ml
AU CHOIX

249

NETTOYEUR CRÈME SURPUISSANT PJC JEAN COUTU
500 ml, AU CHOIX

149

ANTIGEL POUR CONDUITS D'ESSENCE RECO
150 ml

3.99

HUILE DE FOIE DE FLÉTAN PJC JEAN COUTU
100 capsules

179

TYLENOL
Comprimés d'acétaminophène
Acetaminophen tablets

169

PARTICIPEZ AU CONCOURS "LA FLORIDE AVEC SUZANNE"

Courez la chance de GAGNER un des trois voyages d'une semaine pour deux personnes en Floride en compagnie de Suzanne Lapointe. Grâce à SLIM-FAST et Jean Coutu. Détails et coupons de participation en succursale.

DU JAMAIS VU!

25% DE RABAIS!

24 POSES

597

RÉG. 797

CADBURY
Biscuits assortis
150 g, AU CHOIX

169

Cadbury

MILK CHOCOLATE COVERED WAFER ENCOQUES DE CHOCOLAT AU LAIT

169

ÉCONOMISEZ 1\$

à l'achat de SLIM-FAST substitut de repas, 500 g

799

AVEC COUPON

899

SANS COUPON

Limite 1 coupon par client
Valide du 1er au 5 janvier, 1991
Remboursement: H.A. Watts 10045

12 POSES **297** RÉG. 397

DISC 15 POSES **447** RÉG. 597

36 POSES **977** RÉG. 1297

SERVICE PHOTO

Valable du 1er au 5 janvier 1991. Autres offres spéciales relatives occasionnelles avec cette offre. À partir de 1000 au 110, 126, 135 et 136 de l'avenue St-Denis.

NEILSON CADBURY
Barres de chocolat
Emballage multiple 4
ou
Barres croquade, 170 g

189

AU CHOIX

PRINGLES
Croustilles
AU CHOIX

179

Ouvert jusqu'à minuit

- 501 est, rue Mont-Royal, Mtl
- 1836 ouest, rue Ste-Catherine, Mtl
- 405, boul. des Laurentides, Laval
- 225, boul. Taschereau, Greenfield Park

Ouvert 7 jours, 7 soirs, tous les week-ends

Les produits de cette page sont limités à 3 par client

Valide du 1er au 5 janvier 1991

Nous réservons le droit de limiter les quantités. Spéciaux valides au comptoir seulement. Si un article venait à manquer dans une succursale, n'hésitez pas à demander un bon de garantie de prix "Mille Excuses". Le texte prévaut en tout temps, illustrations à titre indicatif seulement. Pas de vente aux marchands.

